



Comptez-vous conduire des actions vis-à-vis des forums d'utilisateurs de la cigarette électronique ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 1er juin 2013

Bonjour,

Ayant été témoin de votre action (que je ne discute bien sûr pas) pour chasser d'Internet toutes sources éventuelles de publicité, je me posais une question :

Maintenant que la publicité de la cigarette électronique est interdite, **AU MÊME TITRE** que la publicité de la cigarette, comptez-vous conduire les mêmes actions vis-à-vis des forums d'utilisateurs de la cigarette électronique ?

Je ne porte pas un jugement, je cherche juste à connaître la position de DNF.

Merci par avance pour votre réponse.

Réponse :

L'interdiction de publicité pour le tabac, au même titre que pour la cigarette électronique, est contenue dans la loi Évin depuis le 10 janvier 1991.

Pour en définir les limites, la position nuancée de DNF s'est toujours appuyée sur la notion codifiée de publicité ou propagande **en faveur** du tabac, laissant ainsi la place à la possibilité d'échanger entre amateurs de tabac sans volonté de prosélytisme.

Il en va de même pour la cigarette électronique dès l'instant où les vecteurs de communication ne sont accessibles qu'après une identification de nature à supprimer aux moteurs de recherche la possibilité d'accéder au contenu des sites, des forums ou des blogs.

Un début de clarification de la situation de la cigarette électronique au regard de la santé publique et de la loi vient de nous être fourni par un rapport d'expert et par la ministre de la santé. Il paraît donc souhaitable que les tenants de cette nouvelle pratique puissent s'organiser en fonction de ces récentes données.

DNF, consciente de l'importance de l'enjeu de santé publique auquel cette nouvelle manière de fumer peut apporter une aide sérieuse est tout à fait disposée à apporter son éclairage pour éviter de retomber dans les mauvais choix de communication qui ont contraint les pouvoirs publics à réagir face au développement incontrôlé de l'e-cigarette.